

CHARGES - AGRONOV		RECETTES - AGRONOV	
PREV 2016		PREV 2016	
<b>60 - Achats</b>		70 - Ventes de produits finis, prestations de services et marchandises	-
Prestations de service	-	74 - Subventions	130 000,00
Achats matieres et fournitures	3 000,00		
Autres fournitures		GRAND DIJON	
<b>61 - services extérieurs</b>			
Locations mobilières et immobilières	5 000,00		
Entretien et réparations	1 000,00		
Assurances	500,00		
Documentation	800,00		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	76 500,00		
Publicité, publication, salon	7 400,00		
Déplacements, missions	3 000,00		
Téléphone et services bancaires	2 000,00		
<b>63 - impôts et taxes</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations			
CFE	600,00		
<b>64 - Charges de personnel /</b>			
Rémunérations du personnel	-		
Charges sociales	-		
Autres charges du personnel	-		
<b>65 - Autres charges de gestion</b>	-	75 - Autres produits de gestion courante	-
<b>66 - Charges financières</b>	200,00	76 - Produits financiers	-
67 - Charges exceptionnelles	-	77 - Produits exceptionnels	
<b>68 - Dotations aux amortissements</b>		<b>78 - Reports : ressources non utilisées</b>	
Dot. Amort s/immobil corporel.	20 000,00		-
Dot. Prov. Risques & Charges exploit.	10 000,00		
<b>68 - Reports : ressources utilisées d'opérations antérieures</b>	-	79 - Transferts de charges	
<b>Total des Charges</b>	<b>130 000,00</b>	<b>Total des produits</b>	<b>130 000,00</b>
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	-
Mise à disposition gratuite de bien et Services			
		DEFICIT	
<b>TOTAL</b>	<b>130 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>130 000,00</b>

<p style="text-align: center;"><b>Association Technopôle Agro – Environnement</b></p> <p style="text-align: center;"><b>« AgrOnov »</b></p>
---

**CONVENTION**

Entre les soussignés

**La Communauté urbaine du Grand Dijon**, 40 avenue du Drapeau - BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX, ci-après dénommée « Le Grand Dijon »  
*représentée par son Président, François REBSAMEN,*  
en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du .....

d'une part,

et

**l'Association Technopôle Agro – Environnement**, RD 31 – 21110 BRETENIÈRE, ci-après dénommée « AgrOnov »  
*représentée par son Président, Pierre GUEZ,*

d'autre part,

***PREAMBULE***

Dans le cadre du lancement du Technopôle Agro-Environnement « AgrOnov » à Bretenière, il a été créé en mai 2009, une Association de préfiguration dont le rôle principal est le suivi et le développement du projet.

Les travaux de réaménagement du site et de réhabilitation des bâtiments existants se sont achevés fin 2015. Une dizaine d'entreprises y sont d'ores et déjà installées et peuvent accéder à des équipements mutualisés comme de nouvelles serres d'expérimentation. Parallèlement, les Chambres d'agriculture départementale et régionale ont rejoint à leur tour le site en septembre 2015 dans de nouveaux bâtiments.

Dans ce contexte, lors de l'Assemblée Générale de juillet 2015, Pierre GUEZ, Président de l'Association a confirmé la relance des activités de l'Association et lui a notamment fixé pour mission de mettre en place et de coordonner un Plan d'Actions Partenarial triennal 2016-2018 structurant le développement du Technopôle agroenvironnemental.

Il s'agit d'associer l'ensemble des acteurs de l'agroenvironnement (entreprises, établissements d'enseignement supérieur et de recherche -AgroSup/INRA-, organisations professionnelles agricoles et collectivités territoriales) autour des enjeux prioritaires de création d'entreprises, de formation, de transfert et d'innovation, d'observatoire en agro-écologie et de donner à ce site, sur ce thème d'actualité, un rayonnement sociétal et économique à portée nationale et internationale.

Dans son rapport d'activité 2015, l'Association revient notamment sur les actions développées dans le cadre de ses 3 axes prioritaires suivants:

- accueillir des projets de développement pour renforcer les savoir-faire des acteurs du territoire et accroître leur notoriété;
  - Mise en œuvre d'une étude sectorielle sur les agroéquipements en partenariat avec l'Agence régionale de développement économique (ARDIE);
  - Dépôt d'un dossier de candidature en novembre à l'appel d'offre "Grand projet structurant": PEI – AGRI (santé et qualité des sols)".
- attirer des entreprises en s'appuyant sur une offre coordonnée de moyens d'essais et d'expérimentation;
  - Projet d'implantation d'une plateforme européenne de production de plants in-vitro dans le cadre d'un consortium international (Université de Californie, Phoenix Agrotech, INRA du Maroc, ...) avec pour ambition de générer d'ici 4 ans 8,5 M€ et 35 emplois;
  - Installation d'une plateforme de méthanisation en "voie sèche".
- accroître la valeur ajoutée des exploitations agricoles notamment en formant aux métiers de l'agriculture et en diffusant les pratiques agro-écologiques;
  - Organisation de sessions de formation courtes et qualifiantes pour les professionnels du monde agricole : « Agroécologie et fertilité des sols » & « Agroécologie et qualité de l'eau ».

L'élaboration du Plan d'Action Partenarial 2016-2018 doit aboutir à la signature d'un accord-cadre par l'ensemble des partenaires d'ici l'été 2016. La feuille de route proposée est la suivante:

- ➔ Créer et animer un laboratoire d'idées agrOnov avec la mise en place d'un comité scientifique (sur l'exemple de la dynamique Vitagora appliquée à l'agroécologie) ;
- ➔ Faciliter l'accès aux financements des acteurs de l'agroécologie grâce à la veille sur les appels à projets régionaux, nationaux et européens et grâce à l'appui au montage des projets;
- ➔ Créer une marque agrOnov pour renforcer l'attractivité du territoire via une communication spécifique à chaque public, un système simple de labellisation pour garantir la qualité des projets;
- ➔ Faire d'agrOnov un projet de la Grande Région en intégrant les acteurs franc-comtois dans les réflexions et les projets en cours et créer un réseau des pôles d'innovation du domaine agricole (Végépolys, Qualiméditerranée, Agrinove, ...)

Afin de mener au mieux ces différentes actions d'animation, d'accueil et de communication, un accompagnement financier des collectivités locales est sollicité.

## CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser l'accompagnement financier apporté par le Grand Dijon à l'animation d'agrOnov, et de définir les modalités de versement de cette participation.

### Article 2 : Financement du projet

AgrOnov a en charge les missions suivantes :

- assurer la promotion du concept du technopôle auprès des entreprises, des organismes de recherche et de formation, des acteurs publics ;
- prospecter, accueillir et accompagner les projets d'implantation ;
- faciliter l'installation des entreprises,
- animer en lien avec l'ERIE (Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat), la connexion entre les différents acteurs économiques, de la recherche, de la formation et du transfert de technologies ;
- informer les différentes institutions et collectivités territoriales du développement du technopôle ;
- développer la notoriété du technopôle.

Le budget prévisionnel présenté par agrOnov s'élève à 331.500 € pour sa sixième année de fonctionnement conformément au plan de financement suivant:

<i>Conseil régional de Bourgogne Franche Comté</i>	<i>51%</i>	<i>168.500 €</i>
<i>Grand Dijon</i>	<i>39%</i>	<i>130.000 €</i>
<i>Dijon Céréales</i>	<i>10%</i>	<i>33.000 €</i>
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>331.500 €</b>

Le Grand Dijon s'engage à verser une subvention d'un montant maximum de 117.000 € au titre du fonctionnement d'agrOnov pour l'année 2016, aux côtés de la Région Bourgogne Franche Comté et de Dijon Céréales.

Cette aide pourra être renouvelée l'année suivante sous certaines conditions, étant entendu que l'association doit arriver à terme à s'autofinancer. L'attribution de toute autre subvention fera alors l'objet d'une nouvelle convention financière.

### **Article 3 : Modalités de versement de la subvention communautaire**

Le versement de la subvention de fonctionnement du Grand Dijon qui s'élève à 117.000 € maximum au titre de l'année 2016, sera effectué en deux versements, le premier de 80% du montant soit 93.600 € dès la notification de la présente convention et le solde interviendra sur présentation de justificatifs financiers, et sous réserve du soutien financier apporté par les autres collectivités à hauteur des sommes annoncées ci-dessus.

En cas de non-respect de règles de financement énoncées à l'article 2, le Grand Dijon se réserve la possibilité de reconsidérer le montant de sa participation au titre du fonctionnement de l'association pour l'année 2016, et ce dans la limite du montant maximum de 117.000 €.

Cette somme sera versée au compte ouvert par AgrOnov, qui transmettra à cet effet au Grand Dijon, un relevé d'identité bancaire.

### **Article 4 : Engagement du bénéficiaire**

AgrOnov s'engage à employer l'intégralité de la subvention à l'animation de l'association, à l'exclusion de toute autre opération.

Il sera demandé à AgrOnov de produire dans un délai de six mois à l'issue de sa troisième année de fonctionnement, un rapport d'activités de l'année écoulée ainsi qu'un bilan financier.

AgrOnov s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par le Grand Dijon de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

### **Article 5 : Reversement – Résiliation**

Le Grand Dijon se réserve la possibilité de faire procéder au reversement total ou partiel des sommes versées en cas de non respect des conditions fixées par la présente convention, par AgrOnov.

Si les sommes versées au titre de la présente convention ne sont pas consommées dans leur intégralité au terme de la deuxième année de fonctionnement, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement.

### **Article 6 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature par le représentant du Grand Dijon.

**Article 7 : Attribution de juridiction**

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention, il sera fait appel au Tribunal administratif de Dijon seul compétent pour statuer.

Fait en deux exemplaires originaux  
Dijon, le

**Pour le Grand Dijon,  
Le Président,**

**Pour AgrOnov,  
Le Président,**

**François REBSAMEN.**

**Pierre GUEZ.**

## Budget Prévisionnel

DÉPENSES										RECETTES					
Types de dépenses	Description	Organisme financeur	Coût / an	2015	2016	2017	2018	Total 2016-2018	Sources	2015	2016	2017	2018	Total 2016-2018	
Fonctionnement - Moyens humains	Directrice d'agrOnov	- Pilotage de la structure : rédaction des cahiers des charges, suivi, ... - Mise en place, organisation et animation de la gouvernance d'agrOnov	Conseil régional	116 000	116 000	116 000	116 000	116 000	348 000	Conseil régional Bourgogne Franche-Comté	141 000	168 500	178 000	178 000	524 500
	Assistante de direction	- Organisation des réunions et instances de l'association - Suivi de l'agenda de la directrice et organisation matérielle de ses déplacements - Gestion administrative et financière, secrétariat - Communication interne, externe, accueil et information auprès de divers interlocuteurs - Veille sur le site internet - Organiser une revue de presse et de documentation thématiques	Dijon Céréales	47 000	11 000	33 000	47 000	47 000	127 000	Grand Dijon	130 000	130 000	153 500	153 500	437 000
	Chargé de mission agrOnov - mise en œuvre du PAP pilotage des projets	- Coordination et mise en œuvre des projets prioritaires - Relation avec les partenaires économiques et institutionnels associés - Appui au montage de projets PEI-AGRI, ISITE, PIA et autres programmes - Animation du laboratoire d'idées (living-lab) - Organisation du Comité de labellisation pour les projets de formation et d'expérimentation - Extension d'agrOnov à la Grande Région - Liens avec l'ISITE : recherche d'entreprises pour candidater aux objets ISITE BFC	Grand Dijon	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	150 000	Dijon Céréales	11 000	33 000	47 000	47 000	127 000
	Chargé de détection agrOnov	- Alimenter le laboratoire d'idées - Détection de projets issus des laboratoires de recherche publique dans le domaine de l'agroécologie - Animation du centre de références	Conseil régional Grand Dijon	40 000	0	10 000	20 000	20 000	50 000						
	Prestations extérieures	- Cabinet de conseil, appui au montage de projets	Grand Dijon	16 500	44 000	16 500	30 000	30 000	76 500						
	<b>Sous-Total</b>				<b>221 000</b>	<b>235 500</b>	<b>283 000</b>	<b>283 000</b>	<b>801 500</b>						
Fonctionnement - Moyens matériels et immatériels	Frais de communication	- Plaquette de communication - Site internet - Support de promotion des compétences régionales - Organisation d'un colloque régional	Conseil régional Grand Dijon	29 700	0	10 000	10 000	10 000	30 000						
	Achats et services extérieurs	- Location voiture, photocopieur - Entretien et réparations - Assurances (véhicule et association) - Fournitures	Conseil régional	18 300	18 300	18 300	18 300	18 300	54 900						
	Autres frais de fonctionnement		Conseil régional	40 000	6 700	14 200	13 700	13 700	41 600						
			Grand Dijon		26 300	33 800	33 800	33 800	101 400						
<b>Sous-Total</b>				<b>61 000</b>	<b>96 000</b>	<b>95 500</b>	<b>95 500</b>	<b>287 000</b>							
<b>TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT</b>				<b>282 000</b>	<b>331 500</b>	<b>378 500</b>	<b>378 500</b>	<b>1 088 500</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>282 000</b>	<b>331 500</b>	<b>378 500</b>	<b>378 500</b>	<b>1 088 500</b>	
<b>Évolutions clés pour 2016 :</b>															
Chargé de détection de projets de valorisation issus de la recherche publique en agroécologie pour les porter à la connaissance des acteurs et identifier la démarche à suivre															
Frais d'études dont l'appel à projets living-lab															
Frais de communication (site internet, plaquette, organisation d'un colloque, support de promotion des compétences régionales)															
Frais de déplacement de l'équipe d'agrOnov et loyer de l'association															
Actions 2016	Prestation de service	Étude agroécologie	Grand Dijon	20 000		20 000			20 000	Grand Dijon		20 000		20 000	
		Étude agroéquipements	Conseil régional	50 000		50 000			50 000	Conseil régional Bourgogne Franche-Comté		50 000			50 000
		<b>TOTAL DÉPENSES ACTIONS 2016</b>				<b>70 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70 000</b>	<b>TOTAL RECETTES ACTIONS 2016</b>	<b>70 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70 000</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>				<b>401 500</b>	<b>378 500</b>	<b>378 500</b>	<b>378 500</b>	<b>1 158 500</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>401 500</b>	<b>378 500</b>	<b>378 500</b>	<b>378 500</b>	<b>1 158 500</b>	